



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Reprise de la session de fond de 2012

New York, 26 novembre 2012

Point 10 de l'ordre du jour

Coopération régionale

## Dimension régionale du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/2012/L.36

État présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique  
et social

#### I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Dans son projet de résolution E/2012/L.36, le Conseil économique et social a approuvé la résolution 674 (XXXIV) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en date du 31 août 2012, dans laquelle elle avait demandé à sa secrétaire exécutive de mettre en place au plus tôt les mesures nécessaires pour relever efficacement les défis stratégiques résultant des différentes activités entreprises en vue de définir le programme de développement pour l'après-2015, à la lumière des besoins et des priorités de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de veiller à assurer, par l'intermédiaire du Mécanisme régional de coordination en consultation avec les autres organisations régionales et sous-régionales, la coordination stratégique de l'action menée par les organismes des Nations Unies à l'échelle régionale pour soutenir les efforts d'intégration.

2. Au paragraphe 1 de la résolution adoptée par la CEPALC à sa trente-quatrième session, tenue à San Salvador du 27 au 31 août 2012, la Secrétaire exécutive a été priée de mettre en place au plus tôt les mesures nécessaires pour relever efficacement les défis stratégiques résultant des différentes activités entreprises pour définir le programme de développement pour l'après-2015, à la lumière des besoins et des priorités de l'Amérique latine et des Caraïbes.

3. Au paragraphe 2 de la résolution, les États membres ont estimé que la Commission devait obtenir l'appui immédiat des organes compétents pour être mieux à même de s'attaquer efficacement aux nouveaux défis stratégiques.



4. Au paragraphe 3 de la résolution, la Secrétaire exécutive a été priée de veiller à assurer, par l'intermédiaire du Mécanisme régional de coordination en consultation avec les autres organisations régionales et sous-régionales, la coordination stratégique de l'action menée par les organismes des Nations Unies à l'échelle régionale pour soutenir les efforts d'intégration.

## **II. Rapport entre les demandes formulées et le programme de travail de 2012-2013**

5. Les activités envisagées concernent le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1). Elles relèvent également du chapitre 21 du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 21)]. L'adoption du projet de résolution n'entraînerait aucune modification du programme de travail au titre du programme 17.

## **III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

6. Compte tenu de la structure organisationnelle que l'Assemblée générale a approuvée pour la CEPALC pour l'exercice biennal 2012-2013, il est difficile pour la Secrétaire exécutive de maintenir un dialogue politique de haut niveau avec les États membres et en même temps de participer activement à la prise de décisions au Secrétariat et à l'échelle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du processus intergouvernemental des Nations Unies. La structure organisationnelle actuelle de la CEPALC ne permet pas à celle-ci de relever le nombre croissant de défis et de participer aux mécanismes mondiaux qui découlent du texte adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, ni de faire face à la complexité croissante du programme de développement régional.

7. Il est donc proposé de modifier la structure de direction de la CEPALC pour pouvoir donner suite aux demandes formulées dans la résolution 674 (XXXIV), tendant à ce qu'un meilleur parti soit tiré des ressources humaines et financières disponibles pour aider les États membres à mener à bien la phase finale de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs arrêtés au niveau national et à contribuer réellement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et pour soutenir les États membres dans la négociation des objectifs de développement durable.

8. Cette modification rendra l'exécution du programme de travail de la Commission plus efficace, car elle consiste à améliorer la structure de direction et les rapports hiérarchiques afin de maximiser l'incidence des activités entreprises par la Commission dans les États membres, et à renforcer la cohérence et la coordination entre les différents niveaux, notamment la coordination interinstitutions et le Mécanisme régional de coordination. Une structure fonctionnelle qui pratique une méthode de gestion plus cohérente et plus rationnelle sera mieux à même de donner rapidement suite aux demandes des pays et de coopérer avec les hauts responsables gouvernementaux et autres interlocuteurs et, partant, d'aider les États membres à s'attaquer aux nouvelles difficultés en matière de développement qui surgiront après la crise.

9. La CEPALC est présente dans toutes les Amériques grâce à ses deux sièges sous-régionaux à Mexico et Port of Spain, ses quatre bureaux de pays à Buenos Aires, Brasília, Bogota et Montevideo, et son bureau de liaison à Washington. De ce fait, les ressources gérées par les bureaux sont dispersées, d'où la nécessité d'un contrôle plus strict et d'une meilleure coordination. Chaque bureau doit accomplir des tâches de programmation et d'administration complexes, qui requièrent une structure non moins complexe à tous les niveaux, s'agissant notamment du dialogue politique de haut niveau avec les autorités sous-régionales ou des questions administratives. Compte tenu de la dispersion géographique des bureaux, il est difficile pour la Secrétaire exécutive d'exercer un réel contrôle.

10. Il est par conséquent proposé de reclasser un poste D-1 à la classe D-2 pour le Directeur du siège sous-régional à Mexico. Le titulaire du poste sera chargé de coordonner toutes les activités du personnel en poste ailleurs qu'à Santiago, soit 55 administrateurs et 83 agents des services généraux, ce qui permettra à la Secrétaire exécutive de mieux s'acquitter de ses fonctions car elle aura moins de personnes à superviser directement.

11. De plus, afin de mieux coordonner l'action menée en vue de relever les difficultés de plus en plus nombreuses qui dépassent les frontières nationales et de mieux participer aux nombreux mécanismes résultant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment en ce qui concerne la formulation des objectifs du développement durable, il est impératif de renforcer les liens et la communication avec les États membres. Il est donc proposé de reclasser un poste P-4 à la classe P-5 pour un spécialiste des affaires politiques au Bureau de la Secrétaire de la Commission. Ce reclassement permettra une meilleure interaction avec les États membres, une coordination plus efficace de tous les organes subsidiaires de la Commission, notamment le renforcement de la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement et de la nouvelle Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, ainsi qu'une participation plus active de la Commission à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

12. Compte tenu de la nécessité de faciliter l'entrée en service immédiate de tous ces mécanismes et de doter rapidement la Commission d'une nouvelle structure de direction pour qu'elle puisse fournir l'appui et l'assistance nécessaires aux États membres pour les prochaines négociations multilatérales et appliquer sans tarder la résolution 674 (XXXIV), dans laquelle la Secrétaire exécutive a été priée de prendre rapidement les mesures nécessaires pour relever efficacement ces défis stratégiques, il est proposé que les modifications susvisées prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

13. Les activités proposées dans le présent document sont conformes aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 58 et 59 du titre V de sa résolution 66/246, dans lesquels elle a souligné l'importance de la contribution qu'apportent les commissions régionales à l'exécution du programme de développement et à d'autres mandats issus du Sommet du Millénaire, de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ou d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes; et prié le Secrétaire général de veiller à ce que les commissions aient les ressources nécessaires pour pouvoir

s'acquitter intégralement de leur mandat et contribuer à la concrétisation des priorités de développement et à l'exécution des mandats de l'Organisation.

#### IV. Ressources et effectifs nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013

14. En vue de fournir à la Commission l'appui et l'assistance dont elle a besoin pour donner suite aux demandes formulées par ses États membres dans la résolution 674 (XXXIV), il est proposé de reclasser deux postes existants.

15. Comme indiqué aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus, il est ainsi proposé de reclasser :

a) Un poste D-1 à la classe D-2 pour le Directeur du siège sous-régional à Mexico, au titre du sous-programme 12 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale), ce qui entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant net de 13 400 dollars;

b) Un poste P-4 à la classe P-5 pour un spécialiste des affaires politiques au Bureau de la Secrétaire de la Commission à Santiago, au titre de la direction exécutive et de l'administration, ce qui entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant net de 26 200 dollars.

16. L'augmentation nette des dépenses résultant du reclassement des postes en 2013 serait compensée par la suppression proposée d'un poste P-2 à la Division du développement économique à Santiago, au titre du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance), qui se traduirait par des économies d'un montant de 105 800 dollars.

17. Les fonctions attachées au poste qu'il est proposé de supprimer seront assumées par le reste du personnel de la Division. Cette suppression ne compromettrait donc pas l'exécution du programme de travail de cette unité administrative.

18. Le montant net des économies entraînées par les modifications proposées ci-dessus s'élèverait à 66 200 dollars pour l'année 2013, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Le tableau 2 montre les changements intervenus au niveau des effectifs.

Tableau 1  
**Montant net des ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initial 2012/2013</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2012-2013</i>
1. Organes directeurs	1 371,2	–	1 371,2
2. Direction exécutive et administration	6 534,1	26,2	6 560,3
3. Programme de travail			
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	6 075,9	–	6 090,9

<i>Composante</i>	<i>Crédit initial 2012/2013</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées 2012-2013</i>
Sous-programme 2. Production et innovation	5 465,0	–	5 465,0
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	6 965,3	(105,8)	6 859,5
Sous-programme 4. Financement du développement	1 804,7	–	1 804,7
Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale	4 182,2	–	4 182,2
Sous-programme 6. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	2 342,4	–	2 342,4
Sous-programme 7. Population et développement	3 410,7	–	3 410,7
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	4 621,2	–	4 621,2
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	4 204,5	–	4 204,5
Sous-programme 10. Planification de l'administration publique	2 036,5	–	2 036,5
Sous-programme 11. Statistiques	4 834,1	–	4 834,1
Sous-programme 12. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	8 255,4	13,4	8 268,8
Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	6 513,1	–	6 513,1
<b>Total partiel</b>	<b>60 711,0</b>	<b>(92,4)</b>	<b>60 618,6</b>
4. Appui au programme	41 639,7	–	41 639,7
<b>Total</b>	<b>110 256,0</b>	<b>(66,2)</b>	<b>110 189,8</b>

Tableau 2  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<b>Total (agents des services généraux et personnel national)</b>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
2012	1	–	1	14	29	62	59	49	<b>215</b>	–	4	2	273	<b>279</b>	<b>494</b>
2013	1	–	2	13	30	61	59	48	<b>214</b>	–	4	2	273	<b>279</b>	<b>493</b>
<b>Variation</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>

## V. Conclusion

19. Si le Conseil économique et social adopte le projet de résolution E/2012/L.36, il faudra prévoir pour 2013 des ressources supplémentaires d'un montant de 39 600 dollars au titre du chapitre 21 du budget-programme pour le reclassement de deux postes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus. Ce reclassement de postes sera compensé par la suppression d'un poste avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, qui se traduira par des économies d'un montant de 105 800 dollars, comme indiqué aux paragraphes 16 et 17, d'où une économie nette de 66 200 dollars.

20. Par conséquent, il n'est pas demandé de ressources supplémentaires au titre du chapitre 21 du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

---